



## Création studio webcam

-----  
Par studiocam

Bonjour,

J'ai pour idée de créer un studio webcam qui diffuserait des live shows en ligne réalisés par des animatrices webcam. Le studio webcam serait dans mon appartement (dans lequel je vis et dont je suis propriétaire), situé dans une grande ville française.

J'hésite entre deux business modèles : Me rémunérer en prenant un pourcentage sur l'argent gagné par les animatrices webcam (ce qui se fait actuellement dans cette industrie) ou louer à l'heure les chambres où seront réalisés les shows aux animatrices webcam.

Serait-il légal de créer une telle activité ? Si c'est le cas quel business modèle serait le plus adapté ? Quelles seraient les conditions pour pouvoir créer cette activité dans la légalité ? Quel statut juridique serait le mieux adapté ?

Merci d'avance

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vérifiez déjà que le PLU et le règlement de copropriété autorisent une activité commerciale dans votre appartement.

-----  
Par studiocam

Bonjour, je vais regarder ça merci.